

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :***Obsèques du Roi de Yougoslavie, de M. Barthou et de M. le Président Poincaré.***PARTIE OFFICIELLE :***Arrêté ministériel fixant la date d'ouverture et l'ordre du jour de la Session d'Octobre de la Chambre Consultative.***AVIS ET COMMUNIQUÉS :***Lycée de Garçons et Etablissement Secondaire de Jeunes Filles. — Résultats du Baccalauréat.***JUSTICE :***L'Esthétique des Villes, discours prononcé par M. le Conseiller Lucien Bellando de Castro à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel et des Tribunaux.***ÉCHOS ET NOUVELLES :***Service funèbre célébré à la Cathédrale à la mémoire de MM. Barthou et Poincaré.**Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.***ART. 2.**

La Chambre délibérera sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1° Communications du Gouvernement concernant les travaux des sessions précédentes ;
- 2° Budget de la Chambre Consultative pour l'exercice 1935 ;
- 3° Etude et discussion des projets soumis par le Gouvernement ;
- 4° Vœux et propositions ;
- 5° Correspondance.

ART. 3

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-neuf octobre mil neuf cent trente-quatre.

Le Ministre d'État,
M. BOUILLOUX-LAFONT.**LYCÉE DE GARÇONS**

ET ÉTABLISSEMENT DE JEUNES FILLES RÉUNIS.

Présentés	66	
Admissibles	46	(soit 70 %)
Reçus	44	(soit 67 %)
9 Mentions Assez Bien.		

JUSTICE**L'ESTHÉTIQUE DES VILLES****DISCOURS PRONONCÉ PAR**

M. LE CONSEILLER LUCIEN BELLANDO DE CASTRO
A L'AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE
DE LA COUR D'APPEL ET DES TRIBUNAUX
DE LA PRINCIPAUTÉ
LE MARDI 16 OCTOBRE 1934

MONSIEUR LE MINISTRE,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL,
EXCELLENCE,
MESSIEURS,

Parler du Beau en général et de son application dans les villes en particulier au milieu du matérialisme contemporain, ne serait-ce pas une entreprise hardie ?

Nous ne pensons pas, malgré la faiblesse de notre plume pour en rappeler la nature. Ici, devant vos aspirations élevées, sous les voûtes de ce splendide Palais où veut habiter le Juste, frère du Beau, dans ce pays auquel la Providence a donné un cadre si magnifique, dans ce pays dont notre sympathique Ministre d'État sut célébrer éloquemment les charmes divers au cours d'un banquet national ; enfin, en face de ce flot que Delille aimait voir « bondir tout écumant de rocher en rocher », qui, par sa puissante voix, proclame comme la majesté de notre ciel et de nos montagnes la gloire de la Beauté, nous demeurons convaincu que l'objet de notre modeste étude, mis à l'ordre du jour partout, ne constituera rien d'anormal ou d'inopportun.

Veillez toutefois nous pardonner, Messieurs, si notre incapacité n'a pas su glorifier et vénérer, ainsi qu'il convient, cette chose sainte qu'est le Beau, même ici-bas.

Pour obéir aux règles ordinaires, ne faut-il pas enguirlander le commencement de ce discours d'une belle définition ? Mais, voilà qui est difficile.

Donner par quelques mots la formule mathématique adéquate à l'objet défini, a toujours été le cauchemar des plus illustres savants, et, spécialement en notre matière, une définition de ce genre risquerait d'obscurcir le tableau.

Platon, Saint Augustin, Hegel, Kant, Cousin et tant d'autres, ont cherché à traduire verbalement ce qui constitue l'essence du Beau en général, mais, aucun d'eux, du moins au dire de la science moderne, n'a réussi à fournir une idée parfaite de cette notion première. On a prêté à Platon cette explication : « Le Beau est la splendeur du Vrai », formule qui, complétée par celle-ci de Saint Augustin : « Le Beau est la splendeur du Vrai et l'éclat du Bien » semble être la définition la plus satisfaisante pour

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain S'est fait représenter aux obsèques de S. M. le Roi Alexandre I^{er} de Yougoslavie, qui ont eu lieu à Belgrade le 18 de ce mois, par M. Jacques Mustelier, Son Consul Général en cette ville.

Son Altesse Sérénissime S'est également fait représenter aux obsèques nationales de M. Barthou, Ministre des Affaires Etrangères, par M. le Conseiller de Légation Charles de Castro, et à celles de M. Raymond Poincaré, ancien Président de la République Française, par S. Exc. M. le Comte de Maleville, Son Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près le Président de la République Française.

PARTIE OFFICIELLE**ARRÊTÉS MINISTÉRIELS**

Nous, Ministre d'État de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 19 juin 1920, instituant dans la Principauté une Chambre Consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts Fonciers et Professionnels Etrangers ;
Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 octobre 1934 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

La Session d'octobre de la Chambre Consultative s'ouvrira le mardi 30 du même mois, à 16 heures, au Siège de cette Assemblée, rue Suffren-Reymond, à la Condamine.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Résultats obtenus au Baccalauréat en 1934

LYCÉE DE GARÇONSDeuxième Partie. — *Mathématiques Élémentaires* : Reçus : Gastaud Pierre ; Gros Charles ; Jarny Jean, mention Assez Bien ; Notari Jean-Marie.*Philosophie* : Reçus : Canari Jean ; Ferré Léo ; Filippini Roger ; Guizol Roger, mention Assez Bien ; Jarny Jean, mention Assez Bien ; Mauger Léopold ; Santi Georges.

Première Partie. — Section A' : Reçus : Angeli Maurice ; Badia Ramon ; Noghès Alexandre ; Notari Georges ; Notari Pierre ; Surribas Robert ; Weber Jean-Marie.

Admissible : Girent André.

Section B : Reçus : Bermond Louis ; Granet Henri ; Servajeau Jean ; Stauffer Charles, mention Assez Bien.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLESDeuxième Partie. — *Mathématiques Élémentaires* : Reçus : Cohen Lécita ; Scotto Julia ; Scotto Marie-Antoinette ; Tamagni Marie-Louise, mention Assez Bien.*Philosophie* : Reçus : Cavallero Marcelle ; Costamagno Yvonne ; Durand Marie-Louise, mention Assez Bien ; Ferré Lucienne, mention Assez Bien ; Médecin Marie ; Rogolini Juturne, mention Assez Bien ; Tiraboschi Marie-Isabelle.

Première Partie. — Section A' : Reçus : Bourgenot Simone, mention Assez Bien ; Chiavérini Charlotte ; Domont Gilberte ; Franzi Simone ; Ghizzi Marguerite ; Scotto Antoinette ; Tonetti Simone ; Tournay Josette.

Admissible : Weber Geneviève.

Section B : Reçus : Besse de Laromiguière Simone ; Martin Gabrielle ; Mathieu Simone.

la philosophie spiritualiste. Ne doit-on pas s'en contenter, sans faire appel aux lumières de ce grand philosophe, inventeur de cette trouvaille : « Le Beau « idéal est l'objectivation de la volonté par une « pure manifestation dans l'espace » ! manifestation paraissant tenir à l'esthétique d'assez loin et à la fantaisie de très près.

Que cet illustre personnage ne s'insurge pas, dans sa tombe, contre notre franchise et notre irrévérence. Jean-Jacques Rousseau, ne voulant pas se perdre dans les feux de file, s'en est tiré par ce mot spirituel : « Hors le seul Etre existant par lui-même, il n'y « a rien de beau que ce qui n'est pas ».

Oh ! Messieurs, hâtons-nous de descendre des hauteurs que nous occupons pour le rechercher malgré tout sur notre planète, lui qui donne à tout un charme indispensable. Comme le soleil que l'homme porte parfois dans son cœur, il illumine et réjouit l'existence et s'il ne nous est pas possible de le rencontrer souvent dans nos villes, gardons-en néanmoins le culte fidèlement en n'oubliant jamais la douceur et l'éclat de sa figure !

Avant de promener nos yeux sur les cités modernes ou contemporaines, permettez-nous de jeter un court regard sur celles des Grecs et des Romains qui furent nos maîtres.

Si les grandes lignes accusant un monument sont la marque essentielle de son architecture, les ornements qui le décorent, montrent tout aussi nettement l'esprit de la race qui les a conçus.

Dans l'architecture grecque la décoration y indique la construction sans jamais la dénaturer. Elle n'y apparaît pas comme une surcharge.

L'artiste grec sait opposer, par une savante alternance, une forme douce à une forme impérieuse, une ligne courbe à une ligne aiguë, et, pour donner de l'animation à son monument, il ne craindra pas d'appeler à son aide le sculpteur et le peintre. Les feuillages, les plantes, les animaux, au milieu des larges combinaisons de l'ensemble, viendront rompre les lignes implacables ou les formules géométriques. L'art hellénique frappe l'imagination autant que la raison, le sentiment autant que l'esprit ! Il est conforme à la véritable Esthétique.

En Grèce l'emplacement d'une ville semblait choisi pour faire une décoration. Les maisons, comme les monuments juchés sur des hauteurs brillaient par leur polychromie sous les feux du soleil d'orient.

C'est avec raison que les Grecs, et après eux les Romains, firent de l'architecture un art éminent, car « il exalte la divinité, honore les souverains, « consacre les événements glorieux et répond aux « nécessités des villes et des citoyens » Ils savaient que le plan d'une ville qui doit produire un effet esthétique est une œuvre d'art et non un simple acte de voirie ! Ils savaient que l'Esthétique d'un pays n'apparaît pas seulement dans ses Ecoles, mais se révèle sur tout son territoire.

Les Romains, en gens pratiques, cherchèrent à créer de magnifiques choses avec des moyens simplifiés. Néanmoins, ce qui est fait pour nous étonner, c'est que ces grands amis de la grande architecture auxquels nous devons sa diffusion dans le monde, n'avaient pas d'écoles publiques destinées à son enseignement. « Chacun était libre de prendre le « titre d'architecte, indique René Ménéard, de sorte, « qu'à côté d'homme extrêmement instruits, il y en « avait d'autres fort ignorants ». Dès lors, ne soyons pas surpris de la remarque de Strabon et de Juvénal prétendant, en exagérant, qu'on ne pouvait pas faire dix mètres de long d'une rue sans rencontrer une maison étayée. L'avarice et la spéculation se manifestant, selon Pline, par le manque de chaux dans les murailles devaient, semble-t-il, être les complices de l'incapacité des hommes de l'art. Sommes-nous partout, très supérieurs aux Romains en cette matière ?

Sous le règne du divin Auguste, la splendeur côtoyait de pauvres habitations, refuges de mendiants dont la mine sinistre effrayait Juvénal. C'était le revers de la médaille dans une phase de la civilisation romaine. La nôtre qui s'est développée péniblement au cours des siècles, a subi le même sort et l'urbanisme, son émanation, a su ce que coûtent ses vicissitudes et ses déchéances.

Nous le constaterons en exposant les sévères critiques suggérées à de nombreux philosophes, à de multiples artistes, par nos constructions, les dispositions de nos rues, notre façon de comprendre le Beau appliqué aux villes.

L'organisation des cités de notre temps a soulevé des problèmes qui préoccupent les autorités chargées de les résoudre. Ils se rattachent à l'esthétique, à l'hygiène, à la circulation, à l'archéologie, etc.

Une guerre sérieuse s'est déclarée entre le Beau et l'Utile, entre l'Art et la Vie. La conservation des monuments anciens et des quartiers antiques intéressant l'histoire des origines, a fait naître des discussions qui ne sont pas près d'être closes et dureront autant que les questions de l'armement et du désarmement !

Il est hors de doute, qu'on doit, le plus possible, sauver les restes vénérables du passé sur lesquels sont inscrits les fastes de nos ancêtres, les pages de nos annales. Outre leur pittoresque savoureux, ils forment un lien sacré entre le présent et les temps révolus et sont des éléments de nos traditions, bases trop négligées du patriotisme de plus en plus nécessaire.

Doit-on mépriser les cheveux blancs de nos vieux parents et rire des conseils de leur expérience ? De même, doit-on méconnaître les nobles, les intéressants vestiges légués par les siècles, en négligeant les leçons qu'ils nous donnent ? En attirant les savants, les voyageurs curieux, ne deviennent-ils pas une source de profits pour les cités ?

Gardons-nous cependant des exagérations et ne pratiquons point un fétichisme aveugle à leur endroit. Tâchons de comprendre les réflexions suivantes faites par Théophile Gautier dans la Préface du livre d'Edouard Fournier sur « Paris démoli » : « Sans doute, écrivait-il, le penseur sent naître en « son âme une mélancolie en voyant disparaître ces « édifices, ces hôtels, ces maisons où les générations « précédentes ont vécu. Un morceau du passé tombe « avec chacune de ces pierres... De chères mémoires « se perdent au milieu de ce remue-ménage uni- « versel ; mais, qu'y faire ? Comme le dit M. Edouard « Fournier sur la couverture de son livre par la « bouche éloquente de Cicéron : où que nous allions « nous posons le pied sur quelque histoire. L'écorce « terrestre n'est qu'une superposition de tombeaux « et de ruines... et le présent... marche sur le « passé ! » « Quand il voit le marteau se lever sur « un souvenir, l'archéologue effaré s'écrie : mais « Voltaire a composé là tel poème, mais Coligny « mourut ici ! et l'édile répond : le jour ne descendait « pas au fond de cette ruelle infecte, la peste noire « et le choléra bleu s'accroupissaient dans cette « ombre malsaine ; maçons, faites votre devoir, un « rayon de soleil luira où brillait le génie. » Oui ! mais rarement l'édile convaincra l'archéologue, le peintre et le poète.

Du reste, vraiment, est-il toujours absolument nécessaire d'opérer les hécatombes que l'on voit se produire ? Certains monuments, certains sites disparaissent souvent parce qu'ils gênent : l'érection d'immeubles dont l'utilité est problématique ou l'ouverture d'une rue droite, maussade, n'admettant aucun accommodement. La paresse, l'incompétence, l'absence de goût, sont parfois la cause de la perte irréparable des précieuses antiquités urbaines et des coins d'un pittoresque enchanteur.

Plusieurs écrivains défenseurs des arts se sont levés qui ont jeté leurs cris d'alarme.

Victor Hugo ne craignit pas de descendre dans la lice pour faire entendre sa voix puissante et vengeresse : « Il faut arrêter le marteau qui mutilé « la face du pays, clame-t-il, en ajoutant : Misé- « rables hommes (les démolisseurs) et si imbéciles « qu'ils ne comprennent même pas qu'ils sont des « barbares ! »

Musset, ce poète plein de douceur, n'a pu, lui non plus, retenir sa colère dans son exquise poésie : « Sur trois marches de marbre rose », où nous trouvons cette virulente apostrophe :

*Est-ce que l'absurde vulgaire
Peut tout déshonorer sur terre
Au gré d'un cuisinier ou d'un maçon ?*

Ces énergiques protestations ont suggéré à un charmant écrivain que Nice a perdu jeune, Monsieur Durand, cette déclaration écrite dans son livre : « Mon Pays », rempli de pages si fraîches, si étincelantes d'humour : « Je suis de la religion de « Musset et d'Hugo, estimant que c'est dépasser « son droit que de détruire de la beauté qui appar- « tient à tout le monde ».

Dans nos contrées surtout, où l'art est si généreusement enseigné, où la Nature nous le montre dans ses tableaux, où il constitue une richesse indéniable,

nous devrions en respecter davantage les principes et garder jalousement nos sites, nos monuments, même nos ruines qui parlent toujours à notre cœur.

Si nous voulons que le sens artistique, l'intuition du beau se répandent dans les masses, mettons la beauté sous leurs yeux et ne nous contentons pas de leur donner de l'air, de la lumière, avec des commodités.

Nous ne saurions ici mieux faire que d'appeler à notre aide Monsieur Labande, l'éminent archiviste paléographe, Membre de l'Institut, qui, en s'exprimant de la manière que nous allons reproduire, épaulera magistralement nos modestes opinions :

« Nous voudrions inciter, écrit-il, dans l'avant- « propos d'un de ses magnifiques ouvrages sur « notre Principauté, les habitants de cette admirable « région à s'éclairer sur leurs véritables intérêts et « à prendre la résolution de ne plus rien sacrifier « des beautés naturelles et les monuments d'autre- « fois. Nous souhaiterions ensuite les voir appliquer « leurs efforts à concilier avec l'art les exigences « de la vie moderne et à mettre toute leur attention « à ne pas dénaturer un site par des dégradations « souvent injustifiées. »

Au milieu de ce chapitre des revendications, il serait difficile d'oublier les douloureuses confidences qu'adressait Montalembert à Victor Hugo en 1833 dans une lettre où il s'insurgeait courageusement contre le massacre, opéré de son temps, des vestiges du passé et où il communiquait si complètement avec le poète-peintre :

« Vous conviendrez avec moi, disait-il, que l'épo- « que actuelle exige la réunion de tous les efforts « individuels, même les plus chétifs, pour réagir « contre le vandalisme et, que parmi ceux qui « s'intéressent encore à l'art, nul n'a le droit d'invo- « quer sa faiblesse pour se dispenser de prêter à « cet art agonisant, un secours tardif. Sans parler « de ce qui se passe en province, de ces arènes de « Nîmes transformées en écuries de cavalerie, de « ce marché aux veaux, construit sur l'emplacement « de l'abbaye de Saint-Bertin, de ce cloître de « Soissons changé en tir d'artillerie, de la fameuse « tour de Laon dont vous avez dénoncé la destruction « à la fois comique et honteuse ; sans parler de tout « cela, ne voyons que ce qui se passe sous nos yeux « en plein Paris : c'est-à-dire les ruines de Saint- « Germain-l'Auxerrois et de la chapelle de Cluny, « un théâtre infâme installé sous les voûtes d'une « charmante église gothique (Saint-Benoît), une « autre rasée après avoir servi longtemps d'atelier « de dissection (Saint-Côme), la dégradation des « Tuileries... » et nous en passons. « N'en voilà-t-il « pas assez, s'écrit-il en terminant, pour convaincre « les plus incrédules ? »

Ses efforts en faveur de l'Esthétique et des reliques du passé, attirèrent l'attention bienveillante du Gouvernement, mais, sans se lasser, il lançait en 1838 dans la presse de cinquantaine réprobations contre ceux qui à ses yeux les méprisaient encore.

Une belle ville, avec son cadre que la Nature a marqué de son incomparable empreinte, est mieux qu'une œuvre précieuse que les siècles conservent pieusement dans les musées.

Inspirons-nous toujours de la Nature contenant « tous les aspects révélés par toutes les écoles, et « une multitude d'autres qu'aucune école n'a jamais « révélés : qui a des couleurs pour tous les rêves, « des horizons pour tous les grands artistes ». Au milieu d'elle, le spirituel Alphonse Karr avait cent fois raison de dire : « Chaque instant a son intérêt, « son spectacle, sa richesse et sa splendeur ! » Cependant, cette puissante inspiratrice des artistes est de moins en moins écoutée.

Le reproche que Martha, de l'Institut, adressait en 1889 à notre époque dans son livre : « La délicatesse dans l'art » ferait penser que nous ne puissions plus nos directives aux vraies sources : « Nous « avons pris pour sujet : la délicatesse dans l'art, « pour mettre en lumière une qualité entre toutes « nécessaire... entre toutes charmante et d'autant « plus digne d'être célébrée que l'art contemporain, « sous l'empire de certaines théories nouvelles, met « sa gloire à n'en avoir plus souci ! »

Qu'aurait-il donc pensé en contemplant la production artistique contemporaine ? Nous ne cherchons plus à savoir, semble-t-il, si nos trouvailles sont conformes aux règles du goût. Nous demeurons satisfaits quand elles se signalent par une physionomie bizarre, par une formule inédite. La nouveauté parfois extravagante prime tout dans nos modes,

notre manière de vivre, et nos pensées mêmes, si jalouses de leur indépendance, se soumettent aux volontés de cette divinité impérieuse.

Sans être les esclaves d'une règle tyrannique comme dans l'ancienne Egypte, tout en cherchant à comprendre les droits et les besoins particuliers de notre temps, ne sommes-nous pas obligés de constater que depuis quelque cinquante ans un mouvement fiévreux et déconcertant a traversé le monde ?

Beaucoup d'écrivains qui, à l'instar du spirituel de La Suzeranne, ont su juger les choses avec indépendance, ont fait remarquer que depuis Glasgow jusques à Naples, les places publiques d'Europe, aussi bien que les champs des Morts, se sont ornés de bronzes célébrant pour l'éternité, l'élégance de la redingote, la splendeur de la cravate La Vallière, la gloire du chapeau melon !

Le mauvais goût triomphe sur un piédestal. On disperse les nymphes de leurs fontaines. On détruit la poésie des villes au nom du progrès ; et des cités antiques, qui consolait de tant d'attentats géométriques, perdent leur délicieuse physionomie sous la pioche dévastatrice obéissant à des plans que les amis du Beau ne comprendront jamais.

La fureur du changement s'est emparée des esprits. Changer, c'est bien, pour mettre le bon à la place du mauvais, mais gare aux excès ! Un important et perpétuel changement incite à croire que l'Esthétique n'existe pas plus que le mariage où l'on changerait de mari tous les soirs !

Dans ce concert d'imprécations permettez-nous de faire entendre celles de l'éminent Monsieur Magne : « Plusieurs écrivains, notamment M. André Hallays, « écrivait-il, se sont faits les défenseurs des vestiges « du passé. Mais, que peuvent contre les Vandales « les pauvres plumes protestataires ? Si la laideur « s'exacerbe quelquefois jusqu'au paroxysme, nos « édiles en sont responsables. Ou bien ils rasent les « ruines nonobstant les souvenirs s'y rattachant, ou « bien ils les entourent de modernités abominables « et arrivent ainsi à combler la mesure de la hideur « par le contraste... »

Ne croyez pas, Messieurs, que ce spécialiste réputé soit un contempteur du présent. Il est sévère par amour de l'art. Pour lui, l'architecture est une poésie, la poésie des formes inanimées. A son avis, comme à celui de tant d'autres, les bâtisseurs la considèrent trop au point de vue scientifique et utilitaire.

Eu vue de fortifier notre thèse, nous pourrions citer encore d'autres protestataires de qualité ayant envisagé le moderne, mais laissons-les de côté, pour ne pas fatiguer votre indulgente et aimable attention. Consultons, si vous le voulez bien, celui qui, pouvant le mieux parler au nom des critiques de l'heure présente, mène une courageuse campagne pour la défense des arts et de l'esthétique urbaine : Monsieur Maclair.

Si l'on peut, comme il le fait, louer les efforts de quelques artistes cherchant à découvrir un style nouveau approprié aux besoins du jour et respectant le bon goût, il est néanmoins impossible d'admirer en sa compagne les principes actuels et leurs résultats d'une manière générale. Avec lui, convenons que de notables progrès ont été accomplis dans le décor des magasins, la présentation des vitrines, l'élégance des salles et la magie de l'éclairage.

(A suivre.)

ÉCHOS & NOUVELLES

La Colonie Française de Monaco a fait célébrer, samedi à 10 heures, à la Cathédrale, un service funèbre à la mémoire de M. Raymond Poincaré, ancien Président de la République Française, et de M. Louis Barthou, Ministre des Affaires Etrangères.

En exécution des ordres du Prince Souverain, S. Exc. M. le Ministre d'Etat, les Chefs de Service et les Fonctionnaires ont assisté à cette cérémonie.

Un catafalque recouvert du drapeau français avait été dressé au centre du transept.

De chaque côté, étaient placées de superbes couronnes de chrysanthèmes et œillets, cravatées d'un ruban tricolore, voilé de deuil, portant, respecti-

vement, les inscriptions suivantes : « La Colonie Française de Monaco au Grand Français Raymond Poincaré », et « La Colonie Française de Monaco à l'éminent Ministre Louis Barthou ».

Les porte-drapeau de la Colonie Française, des Colonies Italienne, Belge et Suisse, des Associations Patriotiques Françaises et Italiennes, s'étaient placés devant la balustrade du chœur, face au catafalque.

Le service funèbre a été célébré par le Chanoine Saint-Chartier, Curé de la Cathédrale, assisté du Chanoine Janin et du R. P. Pimolé.

S. Exc. Mgr Clément, Evêque de Monaco, assistait dans le chœur, à cette cérémonie.

Dans les stalles, avaient pris place : Mgr Andrieux, Vicaire Général et Archidiacre ; les Membres du Chapitre, les Curés des paroisses et les représentants du clergé régulier et séculier.

M. le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France, en grand uniforme, occupait un fauteuil, au centre de l'allée, au bas de la grande nef.

Il avait à sa droite : S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat ; le Docteur Settimo, Président du Conseil National ; le Secrétaire d'Etat Roussel-Despieres ; S. A. le Prince Mirza Riza Khan, et le Docteur Richard, Grands Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

A la gauche du Représentant officiel du Gouvernement Français, se trouvaient : MM. Martiny, Président de la Colonie Française ; Louis Valentin, Président-Fondateur, Alex. Taffe, Genin et G. Fillaud, anciens Présidents.

A la droite du transept avaient pris place les Membres du Corps Consulaire et du Bureau Hydrographique International. A la gauche, les Membres de la Maison du Prince.

La droite de la nef avait été réservée aux Autorités et aux Fonctionnaires de la Principauté ; la gauche aux Groupements Français.

Une foule recueillie, où l'on remarquait de nombreuses dames, emplissait le bas de la grande nef et les bas-côtés.

Au cours de la messe, la Maîtrise de la Cathédrale, avec le concours du Chœur des Orphelines de Monaco, sous la direction de l'Abbé Aurat, accompagnés au grand orgue par MM. E. Bourdon et M.-C. Scotto, ont exécuté un beau programme de musique sacrée.

A l'issue du service divin, Mgr Andrieux, Vicaire Général, a donné l'absoute.

A la fin de la cérémonie, les porte-drapeau ont défilé par l'allée centrale, pour aller se placer sur les escaliers du parvis de la Cathédrale, en double haie, où le Baron Pieyre, entouré de MM. le Consul Spitalier et Albert Martiny, a reçu les condoléances du Ministre d'Etat, du Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet du Prince Souverain ; du Corps Consulaire, des Corps élus, des personnalités et autorités.

Durant la matinée les Services publics de l'Etat et de la Commune ont été fermés pour permettre aux fonctionnaires d'assister à la cérémonie funèbre.

Pendant toute la journée le pavillon Princier a été mis en berne au Palais de S. A. S. le Prince Souverain, au Palais du Gouvernement, au Conseil National, à la Mairie et à tous les édifices des Administrations publiques de la Principauté.

Le pavois a également été mis en berne au Bureau Hydrographique International, au Musée Océanographique, aux sièges des Consuls, aux divers édifices de la Société des Bains de Mer, aux sièges des administrations privées. Les commerçants et de nombreuses maisons particulières ont arboré des drapeaux cravatés de crêpe.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 18 octobre 1934, a prononcé le jugement suivant :

O. V., terrassier sans travail, né le 22 mars 1906, à Lubiana (Yougoslavie), sans domicile fixe : huit jours de prison, pour vagabondage.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le 20 octobre 1934, enregistré, M. Joannès-Eugène MEUNIER-BURDIN, commerçant, demeurant Palais Miramar, n° 39 bis, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, a acquis de la liquidation judiciaire de M. Henri FLORIN, hôtelier, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de pension de famille, hôtel, restaurant, dénommé *Hôtel Atlantic et Pension Anglaise*, exploité n° 3, rue Suffren-Reymond, à Monaco-Condamine.

Les créanciers de M. Florin sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, entre les mains de M. Antoine Orecchia, liquidateur, 5, avenue du Berceau, à Monaco, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 25 octobre 1934.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte sous seing privé en date du 18 octobre 1934, enregistré, M^{me} Mathilde SUANNI, épouse GIOANNI, a cédé son fonds de commerce d'épicerie-comestibles, dénommé *Epicerie du Square*, sis 1, rue Imberty à Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, au fonds vendu dans les délais légaux.

Monaco, le 25 octobre 1934.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Par acte sous seings privés, en date à Monaco du 9 octobre 1934, enregistré, M. Gennaro SANGIOVANNI, négociant, a vendu à M. Armand FORGUES son fonds de commerce d'objets d'art et meubles anciens et modernes qu'il exploitait sous le nom de *Maison d'Art* à Monte-Carlo, 41, boulevard des Moulins.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur, Maison d'Art, 41, boulevard des Moulins,

Monaco, le 25 octobre 1934.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco du 15 octobre 1934, enregistré, M. LUPI Félix, a cédé à M^{me} veuve Joséphine LUPI, née LAVAGNA, son fonds de commerce de Bar-Restaurant, sis, 2, rue Terrazzani à Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux à l'Office Immobilier, 6, avenue de la Gare.

Monaco, le 25 octobre 1934.

Premier Avis

M. Frédéric TIRABOSCHI, 3, rue des Violettes, Monte-Carlo, a vendu à M. Augustin CAVALLARI, demeurant maison Marescalchi, Cap-d'Ail, une voiture automobile, taxi n° 76.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, au domicile de l'acquéreur.

AGENCE DES ÉTRANGERS
E. GAZIELLO, Propriétaire-Directeur,
6, avenue de la Madone, Monte-Carlo.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du vingt-six juillet mil neuf cent trente-quatre, enregistré, M. GASTAUD Auguste-Thérésius, demeurant à Monte-Carlo, a vendu à Mme LORIGO Marguerite, demeurant 12, rue des Roses, à Monte-Carlo, le fonds de commerce d'alimentation générale, vente de lait et vins au détail, qu'il exploitait à Monte-Carlo, 14, rue des Boules, comprenant la clientèle, l'achalandage y attachés, le droit du bail et le matériel servant à son exploitation.

Opposition, s'il y a lieu, en l'Agence des Etrangers, à Monte-Carlo, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements effectués en dehors d'eux.

Monaco, le 25 octobre 1934.

AGENCE COMMERCIALE
M. MARCHETTI, Propriétaire-Directeur
20, Rue Caroline, Monaco

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 3 octobre 1934, enregistré, M. Ange PERBEL-LINI, demeurant à Monaco, a cédé à M. Laurent-Marcel FANCIULLI, demeurant à Monaco, 4, rue Augustin-Vento, le fonds de commerce de modes qu'il exploitait à Monaco, 12, rue Caroline.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Agence Commerciale, M. Marchetti, 20, rue Caroline, Monaco, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 25 octobre 1934.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

(Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le onze octobre mil neuf cent trente-quatre,

Mme Emma OTT, sans profession, veuve de M. Percy DENSMORE, demeurant à Nice, 63, promenade des Anglais,

Et M. Robert DENSMORE, pharmacien, demeurant 14, rue du Petit Musc, à Paris,

Ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet :

a) la fabrication, la vente en gros, l'achat et la revente de toutes spécialités de parfumerie, articles de toilette, produits chimiques, huiles et couleurs, drogues et autres marchandises similaires ;

b) l'exploitation de tous commerces et industries connexes ;

c) l'intervention comme intermédiaires, acheteurs, représentant ou à titre généralement quelconque d'intermédiaire auprès ou pour tous autres fabricants ou négociants en gros similaires ;

d) la location, l'acquisition et la vente de terrains, laboratoires, entrepôts, magasins, immeubles divers, la construction ou la mise en état de tous immeubles, industriels ou autres pouvant être utiles au but social ;

e) l'achat et l'exploitation de tous brevets et inventions, marques de fabrique, études, modèles et dessins, procédés secrets, droits ou licences de reproduction ou de vente ;

f) la participation de toutes autres manières dans toutes entreprises semblables, l'achat et la vente d'articles de toutes sociétés ou entreprises dont les objets sont en tout ou en partie similaires ;

g) enfin toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'effet social tel qu'il est ci-dessus déterminé.

Le tout dans la Principauté de Monaco et les pays étrangers.

La durée de la Société est de vingt années qui commenceront à courir le onze octobre mil neuf cent trente-quatre et finiront le onze septembre mil neuf cent cinquante-quatre.

Le siège de la Société est à Monte-Carlo, 24, avenue de la Costa.

La raison et la signature sociales sont « *Densmore et Fils* ».

Les affaires et opérations de la Société seront gérées et administrées par les deux associés conjointement ou séparément, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

En conséquence, chacun d'eux a la signature sociale, dont il ne peut faire usage que pour les besoins et affaires de la Société, à peine de nullité de tous engagements qui ne la concernerait pas.

Une expédition du dit acte de Société a été déposée ce jour au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la Loi.

Monaco, le 25 octobre 1934.

(Signé :) A. SETTIMO.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO
(Mont-de-Piété)

VENTE

Il sera procédé le **Mercredi 7 Novembre 1934**, au siège social, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de Décembre 1933, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux et objets divers.

SOCIÉTÉ CONTINENTALE DE GESTION

Société Anonyme au Capital de 107.130.000 Francs.
Siège Social à Monaco.

MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, par application de l'article 29 des Statuts, à Monaco, au siège social, place du Palais, n° 2, le 12 novembre 1934, à 12 heures, en vue de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1° Examen du Rapport du Conseil et du Rapport des Commissaires sur les Comptes de l'exercice social clos le 30 juin 1934. Examen du Bilan à cette date. Approbation des Comptes, s'il y a lieu, et quitus aux Administrateurs ;
- 2° Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil ;
- 3° Désignation des Commissaires aux Comptes et fixation de leur rémunération ;
- 4° Autorisations à donner aux Administrateurs ayant des intérêts dans des entreprises en relations d'affaires avec la Société ;
- 5° Divers.

Les actionnaires, actuellement tous porteurs de titres nominatifs, ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter par un mandataire, à condition qu'ils soient titulaires de leurs titres depuis cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires pourront se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire, à condition toutefois que celui-ci soit lui-même actionnaire.

Les Sociétés actionnaires pourront se faire représenter par une personne non actionnaire munie d'un pouvoir régulier.

Sur demande adressée au siège social, la Société fournira aux actionnaires des formules de pouvoir.

Les pouvoirs doivent être déposés au siège social avant l'ouverture de la réunion.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE

Vendredi 26 octobre, à 11 heures, sera inaugurée l'Exposition Générale Horticole d'Automne, organisée au Cours-la-Reine, à Paris, par la Société Nationale d'Horticulture de France : Chrysanthèmes, Dahlias, Orchidées, Fleurs de serres et de pleine terre, Rosiers, Arbustes fleuris, Arbres fruitiers, Fruits forcés, Légumes, Industries et Beaux-Arts horticoles, architecture des Jardins, etc...

Cette fête florale ouvrira les autres jours, de 9 h. à 18 h. 30 et clôturera le dimanche 4 novembre, au soir.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 octobre 1933. Vingt et un Coupons Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, échéance le premier juillet 1933, portant les numéros 8231, 26341 à 26344, 27651 à 27654, 45707, 72002, 118754, à 118758, 164063 à 164065, 143887, 165236. — Un Coupon Obligation 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, échéance le premier janvier 1933, portant le numéro 151679. — Vingt-huit Coupons Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 5575, 6311 à 6314, 13880, 316838, 346065, 403444, 449590, 449591, 460561 à 460568, 462631, 469143, 473320, 497328, 512048 à 512052. — Deux Coupons Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, numéro 70, échéance le premier mai 1933, portant les numéros 6895, 49322.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 novembre 1933. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 90455, et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 9713, 9792, 11347, 16017, 29116, 31741, 32441, 86873, 86874.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 janvier 1934. Soixante Actions de la Société Anonyme Alimentation du Sud-Est à Monaco, portant les numéros 927 à 986, coupons 14 attachés.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 5 février 1934. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17700, 47887.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 mars 1934. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Mainlevées d'opposition

Néant.

Titres frappés de déchéance

Du 26 août 1933. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

Du 16 février 1934. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1934